



## COUR TERRITORIALE DU YUKON

---

DIRECTIVE DE PRATIQUE  
ADMIN-1

*Organisation des directives de pratique*

---

Les directives de pratique antérieures sont abrogées.

Les directives de pratique de la Cour territoriale du Yukon se regroupent en six domaines : questions administratives (ADMIN-), pratique de la Cour (PC-), documents et sources (DOC-), demandes et évaluations (DEM-), technologie (TECH-) et pratique civile (CIV-).

Chaque directive de pratique est numérotée dans l'ordre, au sein du groupe auquel elle appartient. Les directives de pratique subséquentes recevront le numéro d'ordre suivant au sein du groupe pertinent. Les directives de pratique peuvent être mises à jour ou remplacées; le numéro attribué à une directive de pratique abrogée ne sera toutefois pas réattribué.

Juge en chef K. Ruddy  
6 avril 2018